



CHIROPTERES

INFOS

Murin à oreilles échancrées
David AUPERMANN

BULLETIN DE LIAISON DU PLAN
NATIONAL D' ACTIONS CHIROPTERES

N° 5 - NOVEMBRE 2010

SOMMAIRE

- * Les Chiroptères et la législation minière1
- * Le Plan national Actualités-Novembre 20103
- * Communication6
- * Actualités Chiroptères Dans les régions6
- * Colloques et Rencontres8

Les Chiroptères et la législation minière

Milieus souterrains anthropiques, les mines sont devenues des habitats favorables à la faune cavernicole après leur exploitation. Elles sont utilisées tout au long de l'année par les Chiroptères en fonction des exigences biologiques de chaque espèce.

L'hibernation a lieu pour de nombreuses espèces en milieu souterrain, notamment dans les mines, du fait de paramètres optimaux tels qu'une température relativement constante située entre 4 et 11°C, une humidité de l'air élevée proche de la saturation, une absence de lumière et de dérangement.

La saison estivale correspond à la période des mises-bas avec la naissance d'un seul jeune par an et par femelle. Ces dernières se rassemblent en colonies lors de cette période. Plusieurs espèces menacées telles que le Minoptère de Schreibers utilisent les mines pour la mise bas. Ces sites constituent des gîtes pérennes et très favorables car ils sont souvent peu dérangés.

La période des accouplements a lieu en automne et de nombreux sites souterrains tels que les mines font l'objet de rassemblements plus ou moins importants. Ces sites sont essentiels pour la conservation des chauves-souris car ces rassemblements favorisent les échanges génétiques entre colonies.

D'une manière générale, les mines sont favorables aux Chiroptères tout au long de l'année et chaque site a ses spécificités (zone géographique, espèces présentes, effectifs, périodes d'utilisation...) qui déterminent l'enjeu du site et le type d'aménagement adapté notamment lors de la mise en sécurité des ouvrages souterrains. Ces derniers doivent également tenir compte de la nécessité d'effectuer le suivi des populations de chauves-souris par les chiroptérologues afin d'obtenir des indicateurs fiables sur l'évolution de ces espèces menacées.



la Fédération,



avec :



avec le soutien du :



Merci à Alexandre Cartier, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, pour cette partie

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères, la modification de la DIE 200 du 06 août 1991 a été l'objectif de l'action n°4 du Plan national d'Actions Chiroptères : « *Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels* ». La prise en compte des chauves-souris lors de la mise en sécurité des mines orphelines a été officialisée par la circulaire du 14 octobre 2009, publiée le 25 décembre 2009 dans le Bulletin Officiel n°23 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

L'objectif de cette nouvelle circulaire est de « *préciser les conditions de fermeture afin que les travaux ne portent pas atteintes à des espèces animales protégées et à leurs habitats* », modifiant ainsi l'objectif de la circulaire DIE 200 du 06 août 1991 qui était uniquement la « *fermeture efficace et durable des accès* » aux mines orphelines (sous la responsabilité de l'Etat suite à l'abandon par l'exploitant).

Les modifications les plus importantes sont alors :

l'**ajout**, au point 2.2 de la Circulaire DIE 200 du 06 août 1991 comprenant une vérification générale de stabilité, d'une *expertise faunistique durant un cycle annuel*.

la **modification** du point 3.2 pour le « *cas des galeries* » mentionnant que « *la pénétration des personnes ne peut être durablement interdite que par foudroyage ou remblayage* » par :

- les mines hébergeant des populations faunistiques devront être aménagées en fonction des espèces présentes et en cohérence avec les résultats de l'expertise faunistique (des exemples sont donnés dans la circulaire). Photo (©Groupe Chiroptères Midi Pyrénées) : exemple de fermeture d'une mine par des barreaux (système ne convenant pas à toutes les espèces, pour qui un périmètre grillagé sera plus adapté).



- les mines hébergeant des populations faunistiques et avec accès aux personnes habilitées pour suivre l'évolution des populations seront fermées de manière à laisser le libre passage des espèces (en fonction de l'expertise faunistique) tout en empêchant l'accès aux personnes non habilitées. Les responsabilités de l'Etat seront alors transférées à un repreneur, de préférence une collectivité, avec qui principalement une convention sera signée.

l'**ajout** d'un point *iii* : *police de la protection de la faune sauvage*, qui mentionne que la demande de dérogation est obligatoire si les préconisations ne sont pas respectées, modifiant ainsi la circulaire du 27 mai 2008.

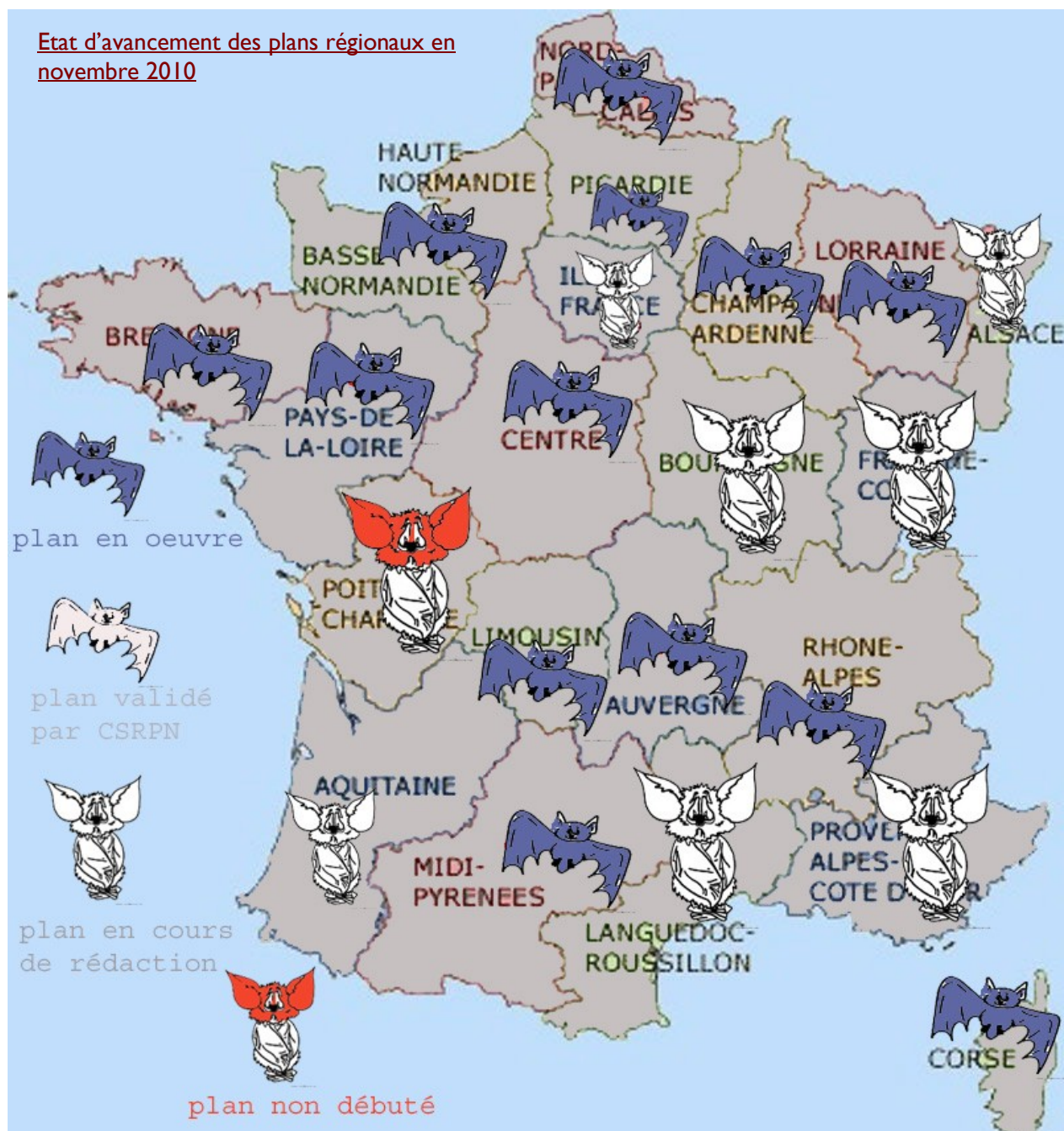
Cette circulaire du 14 octobre 2009 amène donc l'obligation de mettre en œuvre une expertise faunistique sur un cycle biologique complet, comprenant la période d'hibernation, de mise-bas et de transit, avant toute mise en sécurité de mine orpheline. Ce suivi, commandé et financé par les DREAL et réalisé par les experts en région, permettra alors de proposer des aménagements favorisant le libre passage des populations faunistiques protégées inventoriées dans ces cavités souterraines.

Circulaire téléchargeable sur : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Bibliographie-et-telechargements>

Recommandations pour la protection et la gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères par Eurobats, téléchargeable sur : http://www.eurobats.org/publications/publication_series.htm

Fiche action 1 : Rédiger et mettre en œuvre des plans d'actions régionaux pour les Chiroptères

Depuis juin 2010, l'ensemble des régions (excepté Poitou-Charentes) a lancé un plan régional en faveur des Chiroptères. Vous pouvez retrouver les plans régionaux sur : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Les-plans-regionaux>

**Fiche action 3 : Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger**

L'indice permettant de hiérarchiser les gîtes d'importance est en cours de réactualisation par un groupe de travail. Il est actuellement en cours de test et des propositions seront faites au réseau en décembre.

Fiche action 4 : Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels

Suite à la publication de la circulaire, un courrier conjoint FCEN/SFEPM a été envoyé au MEDDTL et aux DREAL afin d'obtenir :

- la mise à disposition d'une liste nationale détaillant les futurs sites soumis à fermeture, avec les communes concernées et les années prévues des travaux.
- la programmation des expertises faunistiques dès que possible avec l'appui des structures expertes en partenariat avec les DREAL

Pour le moment aucune réponse n'a été donnée. Il semblerait de plus que l'application de la circulaire pose problème car l'autorisation d'entrer dans les cavités souterraines pour les expertises n'est pas délivrée. Une demande a été faite au MEDDTL à ce sujet afin de mettre en place clairement cette circulaire.

Fiche action 5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Un courrier de la DREAL Franche-Comté a été adressé à chaque DRAC et chaque SDAP pour les informer de la mise en œuvre du plan et de l'importance de l'objectif de cette action n°5.

Le Ministère de la Culture a adressé en août une note circulaire à ses services déconcentrés pour protéger les Chiroptères sur les sites sous leur responsabilité et faciliter l'accès aux chiroptérologues pour les inventaires. Elle est téléchargeable sur : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Bibliographie-et-telechargements>

Fiches action 6 et 7 :

- ***Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la prise en compte des Chiroptères lors de la construction et de l'entretien d'infrastructures et autres ouvrages d'art.**
- ***Evaluer l'efficacité de systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport.**

Le Comité de pilotage se réunira en décembre pour discuter des résultats de la première année de suivi.

Fiche action 8 : Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes et les zones à risques

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - réactualisation 2010 - a été publié. Il est téléchargeable sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-guides-methodologiques.html>

Les schémas régionaux Climat, Air, Energie sont en cours d'élaboration, les zones sensibles pour les Chiroptères sont à intégrer.

Fiche action 19 : Etablir un système de formation nationale pour le suivi et l'étude des Chiroptères en particulier pour la procédure de délivrance des autorisations de capture

Des propositions mises en place par le MNHN, l'ONF, la FCEN et le réseau des chiroptérologues ont été discutées lors du groupe de travail en octobre. Le travail se poursuit afin de proposer un stage de validation des connaissances pour la capture des Chiroptères.

Fiche action 23 : Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris

En France métropolitaine, 159 animations ont été proposées et 6500 personnes sensibilisées.

Site internet du Plan National :



Le site internet du plan national est disponible à cette adresse :

www.plan-actions-chiropteres.fr

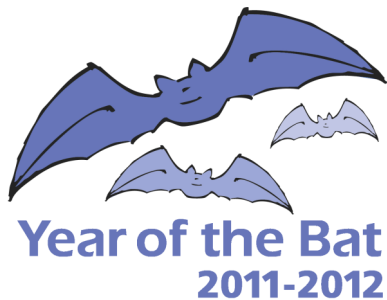
Le plan est présenté, ses actions listées et un espace est réservé aux plans régionaux. L'objectif est d'y inscrire les avancées des actions, consultables en ligne et d'y présenter le programme.

Brochure EUROBATS n°5 :

Une nouvelle brochure « Guidelines for surveillance and monitoring of European bats » est publiée (uniquement en anglais).

Elle est téléchargeable sur :

http://www.eurobats.org/publications/publication_series.htm



2011 : Année européenne de la Chauve-souris

L'année 2011 a été déclarée Année européenne de la Chauve-souris par l'UNEP (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Mise en ligne en France sur :

<http://www.biodiversite2010.fr/L-annee-de-la-chauve-souris-est.html>

Des événements, organisés par le MEDDTL, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, la SFPEM, la FCEN, auront lieu au cours de l'année. Le thème retenu est « cohabitons avec les chauves-souris ».

Un site internet est consacré à ce sujet : <http://www.yearofthebat.org/>

N'hésitez pas à y inscrire vos événements en écrivant à : info@yearofthebat.org

Espaces Naturels

Une brève au sujet de la circulaire du 14 octobre 2009 sur la prise en compte des chiroptères dans la fermeture des mines orphelines a été publiée dans Espaces Naturels n°32 du mois d'octobre.

Rencontres nationales Chiroptères 2010

Les comptes rendus des tables rondes des 13èmes rencontres nationales Chauves-souris qui ont eu lieu à Bourges en avril 2010 sont disponibles dans le bulletin de liaison de la SFPEM Mammifères sauvages n°60. Ils sont téléchargeables sur :

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Bibliographie-et-telechargements>
et <http://www.sfpepm.org/>

Dans les régions

AUVERGNE : camp de migration des chauves-souris, unique en France

Durant une semaine en septembre 2009, les naturalistes d'Alter Eco et leurs partenaires du Muséum National d'Histoire Naturelle et du réseau mammifères de l'Office National des Forêts ont établi dans la région Auvergne au Col de Cabre, un camp naturaliste dont l'objet d'étude était les transhumances des chauves-souris (les mouvements migratoires stricts et les autres modes de transit en montagne). Première française, l'expérience a été réitérée en septembre 2010.

Les objectifs opérationnels sont :

- évaluer l'attractivité des parties hautes du massif sur les Chiroptères,
- identifier un éventuel couloir de migration utilisés par les Chiroptères,
- former des naturalistes aux méthodes ultrasonores les plus en pointes de la recherche,
- sensibiliser le grand public à la connaissance et la protection des Chiroptères.

La capture par filets a démontré que les animaux rentraient par l'est du Col, mais le transit en sens unique mérite d'être approfondi en 2010. En 2009, la détection ultrasonore (acquisition directe des sons en provenance de deux capteurs afin d'analyser les sens de circulation des animaux) a permis d'enregistrer en une semaine 87 heures, révélant l'utilisation du col par 10 espèces différentes.

Ce projet s'inscrit également dans le projet de recherche européen (European Bat Migration Project). Il vise à établir une cartographie des migrations des chauves-souris basée sur l'analyse des isotopes de l'oxygène contenu dans leurs poils, révélateurs des régions d'origine des individus suivis. Durant l'étude 2009, des touffes de poils de 12 individus de 5 espèces différentes ont été récoltées.

Ces nouvelles connaissances permettent d'envisager ces milieux originaux comme des espaces de connectivité d'importance aussi bien pour les Chiroptères locaux que ceux qui transitent sur de longues distances.

Contact :

Alter Eco

Joel Bec

jbec@altereco-env.com

Col de Cabre © Hervé Picq (Alter Eco)

RHONE- ALPES : les chauves-souris sur TF1

Lors de la présentation de l'association A Pas de Loup, spécialisée dans les chantiers d'écovolontariat, un réaménagement de terrain de chasse pour les chauves-souris en Drôme a été présenté. Vous pouvez visionner la vidéo sur :

<http://videos.tf1.fr/jt-20h/les-chantiers-ecovolontaires-ont-le-vent-en-poupe-6035703.html>

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : actualités du LIFE ChiroMed

Un numéro du Parc Camargue « Visage de Camargue » consacre plusieurs pages à la présentation du LIFE ChiroMed

Il est téléchargeable sur :

http://www.parc-camargue.fr/Francais/upload/Lettre_juil-aout_2010.pdf

Dans les régions

BASSE-NORMANDIE : fermeture du tunnel de la pointe du Brick

Adossé à la paroi granitique littorale de la pointe du Brick, ce tunnel (propriété du Conseil Général de la Manche) était exposé à diverses perturbations limitant l'installation des populations hibernantes de chauves-souris. La première entrée de ce tunnel en forme de U est orientée face aux vents dominants, créant ainsi un courant d'air important et continu. La seconde entrée, mieux protégée des vents, débouche sur un parking très fréquenté. Les travaux de fermeture de cette cavité ont débuté en 2009 avec l'édification d'un mur sur l'entrée exposée aux vents.

Fin mai 2010, après le départ des dernières chauves-souris hibernantes, le tunnel a été rendu complètement inaccessible au public grâce à la pose d'une grille au niveau de la seconde entrée. Désormais, les conditions climatiques à l'intérieur du tunnel sont plus clémentes et la tranquillité du site est assurée. Nous n'avons plus qu'à attendre les prochains comptages du Groupe Mammalogique Normand pour savoir si des chauves-souris élront domicile dans le tunnel lors des prochains hivers.

Article tiré de la Lettre n°30 du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse Normandie.

Contact : cfen.bassenormandie@wanadoo.fr

FRANCHE COMTE : la grande nouvelle de 2010 : Les chauves-souris sont revenues au patrimoine mondial de l'Unesco

En cette année de la Biodiversité, le retour d'une colonie de mise bas de Grands rhinolophes dans la Saline royale d'Arc-et-Senans (Doubs), classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1982, démontre que la préservation de ces petits mammifères est un engagement à long terme. Disparue depuis 1985 de la Saline d'Arc-et-Senans, 2010 marque le retour de cette importante colonie de mise bas (près de 660 Grands rhinolophes et 170 Murins à oreilles échan-crées comptabilisés en sortie le 27 juillet dernier).



Saline royale d'Arc-et-Senans ©FCEN

Contact : Sébastien Roué : cpepesc.chiropteres@orange.fr

REGIONS : publications dans le Rhinolophe

Plusieurs chiroptérologues français ont publié dans la revue internationale Le Rhinolophe N°18, éditée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève et disponible sur commande à corinne.Charvet@ville-ge.ch :

* Prié, V., R. Kirsch & J.-M. Bichain. Les chauves-souris (Mammalia, Chiroptera) du Gouffre de Padirac (Lot, France) : richesse spécifique et utilisation des profondeurs.

* Boireau, J. Problèmes posés par l'effraie des clochers *Tyto alba* dans cinq colonies de reproduction de grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) en Bretagne occidentale.

* Ariagno, D. & G. Hytte. Etat des populations de chiroptères dans le département du Rhône : 20 années de suivi.

* Barataud, M., F. Grandemange, A. Duranel & A. Lugon. Etude d'une colonie de mise bas de *Myotis bechsteinii* Kulh, 1817—Sélection des gîtes et des habitats de chasse, régime alimentaire et implications dans la gestion de l'habitat forestier.

Colloques et Rencontres

FRANCE

Le 16ème Congrès des Conservatoires d'Espaces Naturels a eu lieu **du 4 au 7 novembre 2010** à Montpellier, réunissant plus de 650 participants. Parmi les 12 conférences proposées, l'une d'elles a concerné les Chiroptères avec trois présentations (Vigie nature par le Muséum National d'Histoire Naturelle, DOCOB en milieu urbain par le Conservatoire d'Auvergne, Le Petit Rhinolophe et les Hommes par le Groupe Chiroptères de Provence) sur le thème du Congrès « prendre soin de la nature ordinaire ». Vous pouvez retrouver les power point sur :

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Bibliographie-et-telechargements>



ITALIE

A VENIR : 2ème Congrès international Conservation et Gestion de la faune (Mammifères et Oiseaux) - du 3 au 5 février 2011 à Genazzano en Italie. Plusieurs sujets sont proposés dont les impacts des éoliennes, de l'urbanisation, des espèces invasives...

Plus de détails et inscriptions sur : www.faanaproblematica.org

N'hésitez pas à adresser à tout moment articles et informations que vous souhaiteriez faire partager au réseau. Vos photos et dessins sont également les bienvenus pour illustrer ce bulletin. En vous remerciant par avance de votre participation future...

Plan National d'Actions Chiroptères
Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Maison de l'Environnement de Franche Comté - 7 rue Voirin - 25000 Besançon
03 81 81 78 64 - www.enf-conservatoires.org
Conception : A. Tapiero - chargée de mission du Plan National d'Actions Chiroptères
audrey.tapiero@enf-conservatoires.org
Comité de lecture : F. Muller, B. Mounier et C. Lépine (FCEN), M. Carteron (DREAL Franche Comté, DREAL pilote), H. Fourdin, M. Lemaire et S. Aulagnier (SFPEM)
Directeur de publication : P. Vautier (FCEN)